

Plan d'action gouvernemental  
de protection des lacs  
et des cours d'eau du Québec  
Juin 2007



## **Moyens de sensibilisation, de prévention et d'information à l'intention de la population du Québec**

### **Moyens de sensibilisation à l'importance de l'eau et à sa protection**

- Une campagne de sensibilisation sera lancée durant la saison estivale afin d'inciter la population à adopter des comportements visant la protection des plans d'eau.
- Une *Charte des lacs* invite la population à s'engager à adopter de bonnes pratiques pour préserver les lacs et cours d'eau du Québec, notamment en maintenant l'état naturel des rives, entre autres, par du reboisement.
- Un programme de reboisement des rives permettra la plantation de plus de deux millions d'arbres dans les trois prochaines années.
- Un réseau de surveillance volontaire de lacs de villégiature du Québec permet de suivre l'évolution de l'état des lacs de villégiature à long terme. Ce suivi se fait en partenariat avec les riverains de 167 lacs.

### **Moyens d'information, d'intervention et de prévention lors d'épisodes d'algues bleu-vert**

- Un guichet unique où la population a accès à l'ensemble de l'information relative aux algues bleu-vert, aux plans d'eau affectés et aux précautions à prendre lors d'épisodes de prolifération d'algues bleu-vert, par l'entremise du portail informatique gouvernemental [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca).
- Une ligne téléphonique sans frais pour répondre aux interrogations du citoyen concernant les algues bleu-vert et les restrictions d'usage associées à leur présence : 1 877 644-4545.
- Des avis de santé publique adaptés aux diverses situations de risques émis lors d'épisodes d'algues bleu-vert. Par exemple : avis de non consommation d'eau potable, interdiction de baignade et autres activités récréatives entraînant un contact avec l'eau.
- Eau potable de consommation distribuée lorsque des avis de santé publique interdisent la consommation de l'eau.
- Des avis de mise en garde aux riverains, aux abords des plans d'eau et plages publiques, pour les inciter à éviter tout contact avec l'eau lors de la présence d'algues bleu-vert.
- Un formulaire de constat visuel est accessible à la population par l'entremise d'Internet pour signaler la présence d'algues bleu-vert dans un plan d'eau.
- Activités de détection d'algues bleu-vert et d'analyse d'eau potable effectuées sur une base régulière dans les lacs à risques, spécifiquement ceux qui font l'objet d'approvisionnement en eau potable.

## Outils de communication destinés à la population

### Charte des lacs

Déclaration d'engagement personnel sous forme d'invitation à adopter de bonnes pratiques pour préserver la santé de nos lacs et cours d'eau. Les gens sont invités à le remplir en ligne sur le site du MDDEP.

- Disponible en version papier + Internet
- Traduction anglaise prévue à la fin juin 2007

### Les algues bleu-vert dans nos plans d'eau

Brochure qui vulgarise le phénomène des algues bleu-vert et qui explique comment les reconnaître, les signaler et surtout, comment les prévenir.

- Disponible en version papier + Internet
- Traduction anglaise prévue à la fin juin 2007

### Les algues bleu-vert et la santé

Ce dépliant explique les effets des algues bleu-vert sur la santé.

- Disponible en version papier + Internet

### Vos lacs et cours d'eau, une richesse collective à préserver

Brochure qui traite entre autres des bonnes pratiques à adopter en bordure des rives et du littoral des plans d'eau.

- Disponible en version papier + Internet
- Traduction anglaise prévue à la fin juin 2007

### Portail gouvernemental et ligne téléphonique

Pour être bien informés sur l'état des plans d'eau affectés par la prolifération des algues bleu-vert en 2007, les citoyens peuvent téléphoner à Services Québec ou consulter la page « Algues bleu-vert » sur le Portail gouvernemental.

- [www.gouv.qc.ca](http://www.gouv.qc.ca)
- 1 877 644-4545

## Documents techniques destinés aux municipalités

### **Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries**

Ce guide explique, en termes simples, la nature des phénomènes propres aux cours d'eau, aux lacs ou autres milieux d'eau douce. Il inclut des fiches d'identification qui décrivent et illustrent les principaux types de fleurs d'eau et les phénomènes avec lesquels elles sont parfois confondues.

- Disponible en version papier + Internet

### **Formulaire « Constat visuel de la présence d'une fleur d'eau »**

Formulaire à remplir pour rapporter un cas de fleur d'eau de cyanobactéries. Inclus dans le Guide d'identification des fleurs d'eau de cyanobactéries.

- Disponible sur Internet

### **Guide technique des procédés de traitement de l'eau**

Guide qui permettra aux municipalités qui s'alimentent en eau de surface de mieux choisir les technologies de traitement appropriées pour éliminer les cyanobactéries et les cyanotoxines.

- Disponible sur Internet

### **Guide synthèse pour la préservation d'un lac : élaboration d'un plan directeur de lac**

Outil pour guider les municipalités et les milieux associatifs à élaborer un plan directeur de lac et un plan d'action pour protéger les plans d'eau de leur territoire. Ce guide identifie également les gestes à poser et à éviter pour protéger et améliorer la santé des plans d'eau.

- Version Internet seulement (disponible à la fin juin 2007)

### **Guide d'évaluation des systèmes d'épuration des eaux usées des résidences isolées**

Ce guide présente les pratiques d'évaluation des systèmes existants d'épuration des eaux usées des résidences isolées, lesquels systèmes constituent une source potentielle de phosphore, et identifie les mesures correctives à mettre en place.

- Version Internet seulement (disponible à la fin juin 2007)

### **Contamination par les cyanobactéries d'un plan d'eau servant de réservoir d'eau potable**

Ce guide a pour but d'aider les municipalités à planifier leur réponse pour tout risque de sinistre sur leur territoire.

- Disponible sur Internet

### **Vidéo « Les fleurs d'eau de cyanobactéries, les identifier, les signaler et les prévenir »**

Vidéo d'environ 12 minutes portant sur la problématique des fleurs d'eau de cyanobactéries et les risques pour la santé. Outil destiné aux associations et aux relayeurs.

- Versions : DVD et en capsules sur le site Internet du MDDEP

### **Guide de gestion de la villégiature**

Guide qui identifie les outils de planification de la villégiature et d'urbanisme aidant les municipalités à intervenir lors du dépôt d'un projet de développement.

- Version Internet seulement (disponible à la fin juin 2007)

### **Recueil des rôles et responsabilités des différents acteurs en matière d'application réglementaire**

Ce recueil identifie le rôle et les responsabilités de chacun, en vertu de la réglementation existante.

- Version Internet seulement (disponible à la fin juin 2007)

## **Engagements financiers**

### **Subvention de 1 000 000 \$ aux organismes de bassin versant et aux conseils régionaux de l'environnement pour soutenir la gestion intégrée de l'eau par bassin**

- Ces derniers agiront comme maîtres d'œuvre dans la réalisation de ce plan gouvernemental. Le Regroupement des organismes de bassin versant du Québec bénéficiera d'un soutien financier de 820 000 \$ et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement disposera d'un budget de 110 000 \$ pour lancer en priorité auprès des municipalités et des associations, aux prises avec des algues bleu-vert, des activités de sensibilisation et des mesures de prévention.

### **« Programme – reboisement des rives » par le MNRF qui permettra la plantation de plus de deux millions d'arbres dans les trois prochaines années**

- Une des causes majeures de détérioration des lacs est l'absence de végétation dans les bandes riveraines. Ce programme, qui s'adresse à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, permettra de planter 2 200 000 arbres.

### **Subvention de 10 000 000 \$ par le MAMR aux municipalités dont le système de traitement d'eau potable est inadéquat pour les algues bleu-vert**

- Le gouvernement financera les municipalités dont les prises d'eau sont affectées de façon récurrente par les algues bleu-vert pour qu'elles aient l'assurance de pouvoir fournir à leur population une eau de qualité.

### **Remboursement par le MDDEP de 600 000 \$ des coûts d'analyse d'eau potable concernant les algues bleu-vert et les toxines que les municipalités devraient normalement assumer**

- Les coûts d'analyse d'eau potable, qui devraient normalement être assumés par les municipalités, seront entièrement à la charge du MDDEP.
- Cette mesure a été prise pour qu'un manque de fonds ne vienne jamais à remettre en question la sécurité et la santé des citoyennes et des citoyens.